



Assemblée Générale Spéciale

Procès-verbal de l'assemblée tenue par visioconférence
Le 5 juillet 2026

1. Ouverture de l'assemblée

À 9 hres 07

Dûment proposée et appuyée

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGS 2026-07-05-1

M. Michel Pingret, président du CA, souhaite la bienvenue aux participants, les remercie de leur présence et cède la parole à M. Mika Lachance, président du comité de gouvernance.

2. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum

Ce dernier confirme que la présente assemblée a été convoquée selon les règles et, qu'avec 16 membres présents, le quorum est atteint.

Étaient présents : M. Michel Pingret, président
M. Mika Lachance, vice-président
M. Jean-Pierre Rayes, trésorier
Mme France Emery, secrétaire
Mme Patricia Massetti, directrice 2
Mme Patricia Douville, directrice 3

Invitée : Mme Nadine Boutin, directrice générale

Membres : Mme Andrée Bolduc
M. Raouf Boulos
M. Karl Boutin
M. Guy Brisson
Mme Lynda Imbeau
M. Michel Jalbert
Mme Marie Lachance
Mme Véronique Rémillard
Mme Anne Thibeault

3. **Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée**

M. Mika Lachance présidera l'assemblée et Mme France Emery en sera la secrétaire.

4. **Adoption de l'ordre du jour**

Dûment proposée et appuyée

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2026-07-05-4

5. **Ratification des modifications aux règlements généraux**

Le président de l'assemblée rappelle qu'une rencontre informelle pour expliquer ces modifications et répondre aux questions des membres a récemment été tenue et que les documents en lien avec ces modifications étaient joints à l'avis de convocation de la présente assemblée. Il demande aux participants s'ils ont des questions et, puisqu'aucune question n'est posée, il présente la résolution suivante :

Considérant que le conseil d'administration a dûment approuvé les changements aux règlements généraux le 14 mai 2026 ;

Considérant que la fédération a tenu une rencontre informelle avec ses membres dans le but de répondre aux questions en lien avec les nouveaux règlements généraux ;

Il est proposé de ratifier les règlements généraux modifiés, tels que présentés.

Dûment proposée et appuyée

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGS 2026-07-05-5

6. **Autorisation au conseil d'administration afin de demander des lettres patentes supplémentaires**

Le président de l'assemblée indique que, puisque des modifications ont été apportées aux objets de la fédération, au nombre de ses administrateurs ainsi qu'à la localité de son siège social, des lettres patentes supplémentaires doivent être demandées au Registraire des entreprises. Pour ce faire, le conseil d'administration a besoin de l'autorisation de ses membres. Il présente donc la résolution suivante :

Il est proposé d'autoriser le conseil d'administration à demander l'émission de lettres patentes supplémentaires pour modifier les pouvoirs ou les objets de la Fédération, le nombre d'administrateurs qui la compose, ainsi que la localité de son siège de la façon suivante :

A. Abroger les objets de la Fédération et les remplacer par les objets ci-dessous énumérés :

« La Fédération est constituée relativement aux objets ci-dessous et n'a aucunement l'intention de réaliser des gains pécuniaires :

- a) Favoriser, au Québec, le développement du pickleball;
- b) Promouvoir le développement de l'activité physique, la socialisation et le loisir dans la population québécoise de façon à contribuer au maintien de la santé;
- c) Organiser, encadrer et régir les activités de pickleball au Québec;
- d) Regrouper les différents intervenants impliqués dans les activités de Pickleball ainsi que les participants;
- e) Recevoir des dons, des legs et d'autres contributions de même nature argent ou en valeurs mobilières ou immobilières ; administrer de tels dons, de tels legs et de telles contributions; et organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds à de fins charitables. »

B. Le nombre d'administrateurs composant le conseil d'administration de la Fédération est 9.

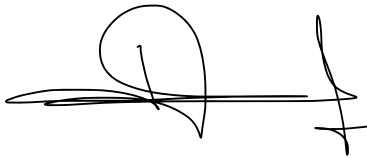
C. La localité du siège de la Fédération est Montréal.

Dûment proposée et appuyée
Adoptée à l'unanimité

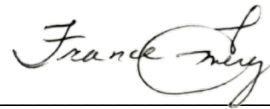
Résolution AGS 2026-07-05-6

7. Fermeture de l'assemblée

À 9 hres 14



Michel Pingret
Président



France Emery
Secrétaire